

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les agents de la collecte du SMIPE VTA se voient contraints de reprendre leur activité, à compter du jeudi 21 décembre 2023, malgré aucune avancée sur leurs revendications. Ce mouvement entamé depuis le lundi 18 décembre 2023 avait pour but de trouver des réponses à leurs inquiétudes, notamment en obligeant, comme la loi le prévoit dans le cadre du dépôt d'un préavis de grève, leur employeur à débattre, négocier les revendications des salariés.

C'est dans l'indifférence totale qu'ils ont poursuivi leur mouvement malgré le désintéressement dont ont fait preuve leur actuel et futur employeur. En effet, le 1^{er} jour du mouvement de grève, le 18 décembre 2023, deux courriers portant sur leurs revendications ont été envoyés à M Dupont, président de la CCTOVAL et aux dirigeants de la société URBASER qui a remporté le marché de la collecte des déchets.

SILENCE ! RIEN ! AUCUNE REPONSE !

Les éboueurs de Bourgueil restent dans un flou total. Ils se sont déplacés mardi soir au conseil communautaire, mais n'ont rien obtenu, ni de la part du président de la CCTOVAL, ni de la part des conseillers, présents. **Pire, les explications qui leur ont été données sont révoltantes.** Le marché a été construit ainsi : si les ordures ménagères ne sont pas ramassées le jour prévu, la société devra assurer ce contrat dans les 24h qui suivent, sinon elle paiera des pénalités à hauteur de 1 000 € par jour. **Comment peut-on prévoir et se positionner sur ce genre de contrat, mettant une pression énorme sur les salariés !** En effet, les agents devront travailler le samedi, le dimanche, les jours fériés, les après-midi et ce du jour au lendemain. **Le métier d'éboueur est un métier déjà extrêmement difficile, alors dans de telles conditions !!!**

En ce qui concerne leur Compte Epargne Temps (CET), c'est pareil. **Il est gelé !** Si les agents, détachés le 1^{er} janvier 2024, reviennent travailler pour la collectivité, ils le récupéreront ! Pourtant, c'est bien leur employeur actuel qui a mis ces CET en place pour pallier aux jours de congés non posés et aux heures supplémentaires non récupérées ! Quand on sait que pendant le confinement du au covid19, ils ont travaillé un jour sur deux et que le jour non travaillé était pris sur leur congé ou stock d'heures supplémentaires ; alors que pour l'ensemble des salariés, c'est le gouvernement qui palliait aux salaires pour les employeurs ! Et ça ils ont décidé au mois de mars de ne pas en tenir rigueur à leur employeur actuel !

Les agents du SMIPE ont vraiment le sentiment d'avoir été trahi une seconde fois !

Difficile de tenir un mouvement de grève, surtout quand on a déjà mené le combat au printemps de la même année. Parole d'un éboueur : « Cette situation ne pouvait durer, surtout que certaines collectivités font tout pour que le mouvement passe inaperçu en faisant ramasser les poubelles de leurs citoyens par leurs employés communaux ! ».

Pour l'instant, les agents continueront par d'autres moyens de se faire entendre, mais la CGT, en concertation avec eux maintient quand même son préavis de grève, gardant la possibilité, à tout instant de reprendre le mouvement d'ici le 31 décembre 2023.